

LA DÉCLARATION D'ÉCHANGES DE BIENS (DEB)



1 jour (7 heures)



Collectif en salle

Prix sur
demande



Prérequis

Aucun



Le public

Responsable comptable, responsable financier, toute personne chargée de l'établissement ou du contrôle de la D.E.B

L'objectif de la formation



Être capable de

- Résoudre, anticiper, les principales difficultés pratiques rencontrées dans l'établissement de la déclaration d'échanges de biens (D.E.B)
- Établir correctement la déclaration d'échanges de biens
- Maîtriser les aspects déclaratifs liés à la circulation des biens entre les différents Etats membres de l'Union Européenne
- Appliquer les règles applicables pour minimiser les cas d'infraction
- Souscrire une Déclaration Européenne de Services (DES)



La pédagogie utilisée

- Apports théoriques et méthodologiques
- Études de cas
- Training en situation
- Pédagogie participative
- Émulation en sous-groupe



Les outils pédagogiques

- Vidéo projecteur



Le profil de l'intervenant

- Formateur consultant spécialiste de la logistique et commerce international
- Intervenant d'expérience aux références reconnues



Validation des acquis

- Quiz de validation des acquis des connaissances méthodologiques et théoriques



Évaluation de la formation

- Évaluation à chaud (questionnaire de fin de stage)

Programme pédagogique

Introduction aux règles de territorialité

Le fonctionnement de la D.E.B.

- Acquisitions intracommunautaires et notion d'introduction
- Livraisons intracommunautaires et notion d'expédition
- Cas des opérations triangulaires

Identifier les obligations déclaratives

- Les niveaux d'obligations
- Les données communes et données variables des déclarations
- La détermination du redevable de l'information
- La tenue des registres

Maîtriser le champ d'application de la DEB

- Les mouvements repris dans la DEB
- Principe : l'ensemble des mouvements de marchandises communautaires qui circulent entre la France métropolitaine et un autre État membre
- Les mouvements non repris dans la DEB
- Les échanges entre États membres d'origine tierce circulant sous le régime du transit externe
- Les échanges commerciaux délivrés gratuitement quelle que soit leur valeur marchande

Les données adéquates au bon établissement de la DEB

- Régularisations et litiges commerciaux
- Retours et remplacement de marchandises
- Litiges sur les prix, les quantités
- Valeur fiscale et valeur statistique
- Détermination et utilisation
- Choix de la valeur à retenir
- Situations particulières
- Les opérations triangulaires
- Les transferts de biens
- Les réparations de biens
- Les échantillons

Corriger la DEB

- Données erronées et déclaration des corrections
- Durée de l'obligation de correction
- Modalités
- Cas particuliers

La D.E.S. (Déclaration Européenne de Service) : dans quels cas l'établir ?

- Qui déclare ?
- Prestations de services à déclarer
- Comment déclarer
- Quand déclarer

Évaluation de la formation